

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 70
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia
MICHAUD Dominique	RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	STOLZ Julien	MBITEL Mohamed
DAUBIGNEY Jean-Michel	THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline
JEANNET Nathalie	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	ANTOINE Patricia	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

TRONCIN Dominique	DELAINE Isabelle	GRUET Olivier
LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	RIOTTE Christine	LEGRAND Jean-Luc
BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise	

Objet : Garantie d'emprunt accordée à Grand Dole Habitat pour le financement de l'opération résidence SERENITIS Mahaut d'Artois, Parc Social Public, Construction de 12 logements situés rue des Nicottes, 39100 Choisey – Prêt N° 171759

Rapporteur : Monsieur Maurice HOFFMANN

Grand Dole Habitat sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de l'opération résidence SERENITIS Mahaut d'Artois, Parc Social Public, Construction de 12 logements situés rue des Nicottes, 39100 Choisey, pour un coût estimé à 2 738 109,00 euros.

Les caractéristiques financières de l'emprunt sont jointes en annexe à la présente délibération.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 171759 en annexe signé entre : Grand Dole Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 395 173,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 171759 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 395 173,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 1 395 173,00 euros contracté par Grand Dole Habitat pour assurer le financement de l'opération résidence SERENITIS Mahaut d'Artois, Parc Social Public, Construction de 12 logements situés rue des Nicottes, 39100 Choisey, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération,
- **DE NOTER** que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 70

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Fait à Authume, le 26 juin 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Grand Dole Habitat



Jean-Pascal FICHÈRE.